



ARRÊTÉ N°63/2024

PORTANT INTERDICTION D'ACCES DEPUIS LE PARKING JUSQU'AUX 2 PASSERELLES DU BOIS D'INFIERE ET DE STATIONNEMENT SUR UNE PARTIE DU PARKING

Nous, Maire de la Commune de Bouvines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L2212-6 et L 2213-1 et suivants,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal ;

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la déclaration d'intention de commencement de travaux faite par **la société PINSON PAYSAGE NORD mandatée par la MEL** ;

Considérant qu'il convient de prendre toutes les dispositions pour permettre l'exécution des travaux et garantir la sécurité des usagers.

ARRÊTE

Article 1^{er} :

A compter du 12 novembre 2024 jusqu'au 20 décembre 2024, des travaux de réfection de 2 passerelles seront effectués dans le bois d'Infière, pour le compte de la MEL. Le dépôt de matériaux sur le domaine public sera autorisé, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit :

- Stationnement interdit et considéré comme gênant (au sens de l'article R.417-10) sur une partie du parking du bois d'Infière (3 places de stationnement) pour l'installation de la base de vie et le stockage des matériaux et engins.
- Interdiction d'accès à toute personne depuis le parking jusqu'aux 2 ouvrages à remplacer, une déviation sera mise en place.

Article 2 :

La société PINSON PAYSAGE NORD sera chargée de mettre en place la signalisation adéquate afin de garantir la sécurité des usagers.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 :

Ampliation du présent arrêté est transmis au Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Cysoing, au Commandant des Sapeurs-Pompiers de Villeneuve d'Ascq, à la M.E.L. qui sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à BOUVINES, le 07 novembre 2024

Le Maire,

Philippe GUILLON.

Publié sur le site internet le 07 novembre 2024